



## Sécurité sociale

### ■ L'IPS propose de financer la famille et la santé par la CSG

L'Institut de la protection sociale (IPS) a publié, le 1<sup>er</sup> décembre, un livre blanc destiné aux parlementaires, dans lequel il plaide pour une réforme en profondeur d'un système de protection actuellement «mal adapté» et menacé de «faillite». Il estime «opportun» de réserver la CSG au socle santé famille, en lui ajoutant une TVA sociale. « Dans cette optique, les cotisations sociales des entreprises assises sur les salaires seront limitées à celles qui sont de leur responsabilité : arrêts de travail, invalidité, accidents du travail, chômage et retraite ». Pour réformer la protection sociale, l'IPS propose de « rompre avec l'idée d'un système centré sur la notion d'assuré social avec des ayants droit et de cesser de considérer l'entreprise uniquement comme une source privilégiée de financement de la protection sociale ». Selon l'institut, le dispositif devrait reposer sur la notion de cycle pour une personne comme pour une entreprise : « la protection sociale ne peut pas être organisée de la même manière selon qu'on est en phase de naissance, de croissance, en phase adulte, en voie de difficulté ou de vieillissement ». L'IPS plaide pour « deux profils de protection » : « le premier regrouperait les salariés non-cadres et jouirait du système le plus protecteur », équivalent au régime général actuel ; le second regrouperait les cadres et les indépendants. Dans cette seconde catégorie, seuls les « gros risques feraient l'objet d'une couverture obligatoire », à charge pour l'assuré de se constituer à la carte, selon ses besoins, une couverture complémentaire (avec l'AFP).